

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 26 avril 2018, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours a été prescrite sur la demande formulée par la SAS « Les Truites du Ster Goz » siège social, 80 Kam Ménez Guillou 29170 FOUESNANT relative à la régularisation/extension de l'autorisation d'exploiter la pisciculture de l'Elorn, sise au lieu-dit « Pont ar Zall » sur les communes de LAMPAUL-GUIMILIAU et LOC-EGUINER, au titre de la législation sur les installations classées.

Pendant la durée de l'enquête publique qui se déroulera du **lundi 18 juin à 9H au mercredi 18 juillet 2018 à 17H**, le dossier de l'enquête pourra être consulté dans les mairies de : LAMPAUL-GUIMILIAU, LOC-EGUINER, BODILIS, LOCMELAR et PLOUDIRY, aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux des mairies.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Rennes est M. Ernest QUIVOURON, ingénieur divisionnaire du ministère de la Défense en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : [www.finistere.gouv.fr -rubrique publications légales](http://www.finistere.gouv.fr-rubrique_publications_legales) Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé au nom du commissaire enquêteur à la mairie de LAMPAUL-GUIMILIAU commune siège de l'enquête. (mail : accueil@mairie-lampaul-guimiliau.fr) . Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susvisé.

- sur support papier ou CD dans les mairies susvisées. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur disponible en mairie de LAMPAUL-GUIMILIAU ; elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante :
Mairie de LAMPAUL-GUIMILIAU, 6 place du Villers, à l'attention de M. Ernest QUIVOURON, commissaire enquêteur et seront dans ce cas annexées au registre tenu à disposition du public en ce lieu.

- sur un poste informatique à la Préfecture du Finistère, 42 boulevard Duplex à QUIMPER, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le dossier d'enquête publique contient toutes les pièces requises au titre de l'article R. 123-8 du code de l'environnement et notamment les observations produites par l'autorité environnementale en date des 31 mai 2017 et 5 avril 2018.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de LAMPAUL-GUIMILIAU selon les modalités suivantes :

- le lundi 18 juin 2018 de 9H à 12H
- le vendredi 29 juin 2018 de 14H à 17H
- le lundi 9 juillet 2018 de 14H à 17H
- le mercredi 18 juillet 2018 de 14H à 17H

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de LAMPAUL-GUIMILIAU, siège de l'enquête, ainsi que dans les 4 autres mairies concernées par l'enquête et sur le site Internet de la Préfecture pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre les décisions à la suite de cette enquête publique est le Préfet du Finistère.